

Bayonne, le 12 novembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

Le 12 novembre au Pavillon Izarbel à Bidart, le Président de la Communauté Pays Basque et Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable ont signé la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés. La Communauté Pays Basque est la seconde Agglomération à intégrer cette démarche nationale.

Dès sa création, la Communauté Pays Basque a souhaité faire de la transition écologique et énergétique une priorité. Après une large phase de concertation, le « Plan Climat Pays Basque - Un territoire en action » est actuellement en cours de rédaction. Ce document cadre, projet territorial de développement durable, instaurera un plan d'actions pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Pour autant, avant l'adoption du Plan Climat, la Communauté Pays Basque a souhaité s'engager dans l'optimisation énergétique de son patrimoine (plus de 200 bâtiments), et le développement des énergies renouvelables. En mars 2019, elle a ainsi adopté une feuille de route intitulée « *Vers une gestion patrimoniale au service de la transition énergétique de la Communauté et de ses communes* ». Elle vise la diminution de la facture énergétique, l'amélioration du confort des utilisateurs des locaux, la réduction significative de l'empreinte carbone de la collectivité et de ses communes membres, la création d'emplois non délocalisables et de marchés pour la filière du bâtiment et de l'immobilier.

La signature de la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés ce 12 novembre s'inscrit dans cette démarche. **En effet, en moyenne, 5% des émissions de gaz à effet de serre¹ sont directement liées au patrimoine et au fonctionnement des collectivités territoriales (bâtiments, flotte de véhicules, ...).**

Neutralité carbone à horizon 2050

La Charte a été lancée le 31 octobre 2013 puis mise à jour successivement au vu de l'évolution du contexte législatif : objectif de neutralité carbone à horizon 2050 inscrit dans le projet de Loi sur l'énergie et le climat adopté par l'Assemblée nationale le 11 septembre dernier. Cette Charte est portée par le Plan Bâtiment Durable, structure rattachée au Ministère de la Transition écologique et Solidaire et au Ministère de la Cohésion des Territoires.

¹ Source ADEME "Quelle prise en compte des émissions au niveau d'une collectivité ?", Bilan carbone des agglomérations, I-Care Environnement.

L'objectif de cette Charte est de mettre en réseau les différents acteurs en leur proposant d'entreprendre sans attendre la rénovation de leurs bâtiments puis d'analyser les économies réalisées. Cette démarche favorise ainsi la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire.

La Communauté Pays Basque, seconde Agglomération à adhérer à cette démarche

La Charte compte à ce jour 136 signataires dont 11 collectivités territoriales : la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, le Conseil Départemental de l'Essonne, le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Régional de Rhône-Alpes, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Régional de Centre-Val de Loire, le Conseil Régional de Normandie, et la Ville de Paris.

Les engagements de la Charte

- **S'engager dans la performance énergétique des bâtiments** tertiaires publics ou privés détenus ou utilisés ;
- **Définir les objectifs d'amélioration**, sur tout ou partie du parc, en cohérence avec les ambitions légales et réglementaires (ces objectifs seront écrits dans le Plan Climat) ;
- **Utiliser l'ensemble des leviers à disposition** : sensibilisation des usagers, meilleure exploitation et maintenance des installations, rénovation énergétique, recours aux énergies renouvelables... ;
- **Partager régulièrement les expériences et bonnes pratiques** afin de faire progresser collectivement la filière ;

Une signature témoin de l'engagement de la Communauté Pays Basque en faveur de l'efficacité énergétique et environnementale de ses bâtiments

En 2019, des actions significatives d'amélioration de l'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables ont d'ores et déjà été menées sur le parc bâti de la Communauté Pays Basque.

✓ Alimentation en biogaz de 30 bâtiments de la Communauté

Cet hiver, 30 bâtiments de la Communauté seront chauffés de manière durable. En effet, les locaux raccordés au réseau de distribution de gaz sont désormais alimentés en biométhane. Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en donnant une seconde vie à des déchets jusqu'alors inutilisés. Le raccordement concerne des bureaux, des établissements recevant du public tels que les crèches d'Arcangues, Espelette, Mouguerre et Urt, la piscine de Mauléon, les pôles petite enfance d'Alos et de Mauléon ou encore le Centre de Formation des Apprentis, l'École supérieure d'art, de même que certains sites à vocation économique comme la pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain.

✓ Alimentation en électricité d'origine renouvelable des Maisons de la Communauté

Depuis 2018, une électricité 100% d'origine renouvelable alimente les Maisons de la Communauté, les déchèteries et les sites des 19 adhérents du groupement d'achat d'électricité du Pays Basque. (L'électricité renouvelable est fournie par la coopérative Enercoop).

En 2020, via le prochain marché de fourniture d'électricité, la totalité des bâtiments et des équipements liés à l'eau et l'assainissement de la Communauté seront alimentés en électricité renouvelable soit près de 22 GWh/an (soit la consommation électrique annuelle moyenne d'environ 4400 foyers).

✓ **Un outil consacré au suivi énergétique du patrimoine**

L'outil digital « Citron@Energie » collecte automatiquement l'ensemble des données nécessaires à l'optimisation de la performance énergétique du parc immobilier et de véhicules de la collectivité (la Communauté poursuit ses achats de véhicules électriques et le déploiement des bornes de recharge).

✓ **Déploiement de « BuildSense » sur les 8 piscines de la Communauté**

La Communauté Pays Basque gère un parc de 8 piscines qui représentent une part importante des consommations d'eau et d'énergie de la collectivité (6% de la consommation d'énergie), les piscines constituant un enjeu central dans la politique de transition énergétique de la collectivité. En fin d'année, le portail web Buildsense permettra de réduire les consommations d'énergie et d'eau en les adaptant aux besoins réels.

✓ **De futurs bâtiments à énergie positive et faible empreinte carbone**

La Communauté Pays Basque participe à l'expérimentation « E+C » qui vise à concevoir des bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en ont besoin pour fonctionner) et à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie (depuis la conception jusqu'à la démolition). Ce sera le cas par exemple de la Maison de Santé d'Amikuze ou de la crèche Mamurak à Itxassou.

✓ **Raccordement de la piscine de Mauléon au réseau de chaleur bois** en octobre 2019.

Le réseau alimente également les abattoirs et les vestiaires du terrain de football.

✓ **Mise à disposition de toitures pour l'installation de 4 centrales photovoltaïques**

La Communauté a mis à disposition des toitures de ses bâtiments à la société coopérative locale I-ENER pour l'installation de centrales photovoltaïques à la Pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain, sur les bâtiments de collecte à Zaluaga à Saint-Pée-sur-Nivelle, au Centre technique à Briscous, à la Pépinière d'entreprises à Itxassou.

Focus sur la rénovation énergétique du Pavillon Izarbel, lieu de signature de la Charte

La Communauté a lancé une opération de réhabilitation de l'installation de chauffage, ventilation et climatisation du pavillon IZARBEL à Bidart, occupées depuis 1995 par une quinzaine d'entreprises. Cette réhabilitation vient répondre à une facture énergétique importante et une surchauffe du bâtiment en été. L'opération de rénovation, d'un montant de 500 000 € TTC a consisté à la mise en place d'équipements plus adaptés et plus performants afin d'assurer le confort des occupants et des gains énergétiques et économiques pour la collectivité.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 05 59 44 77 68
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr